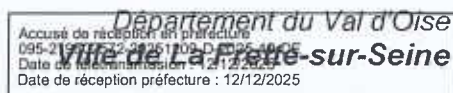




2025/1



Conseil Municipal du 9 décembre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/49

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,
Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva
NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par Philippe BUIRON
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Christian TETARD a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : VALPARISIS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
« DEPOTS SAUVAGES » - SIGNATURE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1111-8 et
R.1111- 1,

Vu la Délibération n°2017-59 du 21 septembre 2017 actant la mutualisation de la collecte et
du traitement des dépôts sauvages ;

Vu la convention de délégation de compétences actuellement en vigueur, arrivant à échéance
au 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et l'efficacité du service public en matière de
collecte et de traitement des dépôts sauvages, rendant indispensable le renouvellement de la
convention de délégation de compétences ;

Considérant le projet de nouvelle convention de délégation de compétences, annexé à la présente délibération, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans ;

Accusé de réception en préfecture
095-21982572-20251205-D-2025-49-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE les termes de la convention de délégation de compétences relative à la collecte et au traitement des dépôts sauvages pour la commune, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération ValParisien, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Christian TETARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 12/12/2025